

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 17 MARS 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie,

Absents excusés : LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François

Secrétaire de séance : JOANNOT Alain

Secrétaire de séance adjoint : LE GALL Anne

Délibération n° 2023-02-07
Budget annexe Assainissement : Budget primitif

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement présenté ce jour, comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	20 920,00 €	20 920,00 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	20 920,00 €	20 920,00 €
INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 720.00€	22 271.91 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 518.17€
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 720.00 €	25 790.08 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	39 640.00€	46 710,08 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Affiché le

ID : 022-212201156-20230405-2023_02_07-BF

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix « Pour »,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement arrêté comme présenté ci-dessus :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.
- PRECISE que les prévisions de la section d'investissement sont exceptionnellement en suréquilibre en raison de l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour les études préalables au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station, non prévue au budget prévisionnel 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 24 AVR. 2023

Le secrétaire de séance
Alain JOANNOT
3^{ème} adjoint au Maire



Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

